



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre la désinformation relative à la guerre en Ukraine

Question écrite n° 1243

Texte de la question

Mme Laurence Robert-Dehault interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la liste noire publiée le 14 juillet 2022 par le gouvernement ukrainien, sur le site du « centre de lutte contre la désinformation au Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine » : <https://cpd.gov.ua>. Officiellement, son objectif est de détecter et de contrer la « propagande » et la « désinformation destructrice » et d'empêcher la « manipulation de l'opinion publique ». Ce site officiel recense les « orateurs qui promeuvent des récits conformes à la propagande russe », aussi bien des personnalités politiques que des intellectuels. Parmi eux, des Français et notamment des anciens candidats à l'élection présidentielle, dont Marine Le Pen. Les personnalités visées ne peuvent qu'être inquiètes d'être ainsi inscrites sur cette liste de délation, qui rappelle les listes publiées dans les années 30 et 40, et ce d'autant plus que l'Ukraine n'est pas une démocratie exemplaire, notamment en matière de sécurité des personnes. Elle lui demande donc de lui communiquer la réaction officielle du gouvernement français à la publication de cette liste et si celui-ci accepte ce procédé de délation, et de lui indiquer quelles actions le Gouvernement compte mettre en œuvre pour mettre fin à ces dénonciations.

Texte de la réponse

Depuis le début de sa guerre d'agression contre l'Ukraine, la Russie a renforcé sa stratégie de désinformation offensive. Ces campagnes de désinformation contre l'État et la population ukrainienne visent notamment à légitimer l'usage illégal et immoral de la force par la Russie et à masquer ses violations graves du droit international humanitaire. Ces actions s'ajoutent aux manipulations de l'information menées par la Russie depuis plusieurs années, et qui visent également la France. Le centre de lutte contre la désinformation au Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine a été établi au printemps 2021 pour contrer la propagande et les campagnes de désinformation qui portent atteinte à la sécurité nationale de l'Ukraine, en particulier depuis 2014. Sa mise en place constitue un instrument supplémentaire dont l'Ukraine a souhaité se doter pour répondre au nombre croissant d'attaques hybrides dont elle fait l'objet de la part de la Russie. Il ne revient pas au ministère de l'Europe et des affaires étrangères de commenter les analyses émises par ce centre. La France, en coopération avec ses partenaires internationaux, est déterminée à combattre la désinformation à travers le monde et à promouvoir le renforcement de la résilience des démocraties face à la désinformation. Comme l'a souligné à plusieurs reprises le Président de la République lors de ses échanges avec son homologue ukrainien, la France est pleinement solidaire de l'Ukraine et continuera de la soutenir, aussi longtemps qu'il le faudra, dans les domaines politique, militaire, financier, humanitaire, mais également en matière de résilience, de reconstruction et de lutte contre l'impunité pour les responsables de crimes.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Robert-Dehault](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1243

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2022](#), page 3998

Réponse publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 251